

Saint Denis, le 19 mars 2015

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er}
degré public

s/c mesdames et messieurs les IEN chargés
des circonscriptions du premier degré
s/c mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

TRES SIGNALE
AFFICHAGE OBLIGATOIRE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Division du personnel
de l'enseignement
primaire

Service affectations
Mouvements
Remplacements
Instances
Affaire suivie par
Bureau du mouvement

Tel :
02 62 48 10 01
Fax :
02 62 48 12 31
Mél
mouvement1d@ac-reunion.fr

24, avenue
Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis
CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Circulaire n°18

Objet : Mouvement départemental des enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2015

Référence : Note de service **2014-144 du 06 novembre 2014** parue au Bulletin officiel spécial n°42 du 13 novembre 2014

P.J. : calendrier prévisionnel et guide du mouvement 2015.

La présente circulaire a pour objet de préciser les règles du mouvement des personnels enseignants du premier degré pour la rentrée scolaire 2015.

Les règles d'organisation du mouvement départemental expriment la volonté de répondre aux besoins spécifiques de notre département tout en s'inscrivant dans le cadre des orientations nationales figurant dans la note de service **n°2014-144 du 06 novembre 2014**. Elles traduisent également une volonté forte de conduire une politique de ressources humaines qui prenne en compte la situation professionnelle et personnelle des candidats à la mutation.

Dans cette perspective, le barème départemental intègre notamment :

- des dispositions légales : priorité de traitement des fonctionnaires touchés par une situation de handicap, rapprochement de conjoints ;
- des priorités réglementaires notamment liées aux mesures de carte scolaire ;
- les situations professionnelles : l'ancienneté générale de service (AGS), stabilité dans certains postes les plus exposés ;
- les situations personnelles : le nombre d'enfants à charge ...

Afin de faciliter la démarche de mobilité des enseignants qui constitue un moment clé de leur parcours professionnel, le dispositif d'aide et de conseil est reconduit.

Une **Cellule «info mobilité»** est à la disposition des candidats au mouvement qui souhaitent obtenir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de leur démarche.

 **Accueil télématique : RECOMMANDE PAR L'ADMINISTRATION**

Les candidats peuvent transmettre leurs questions à :

✉ La messagerie du mouvement : mouvement1d@ac-reunion.fr

Une réponse leur sera faite dans les meilleurs délais. Le courrier électronique permet une traçabilité du dialogue entre les services et l'intéressé. En outre, l'administration est alors en mesure d'effectuer toutes les recherches nécessaires pour garantir au candidat une réponse complète. Enfin, l'attente téléphonique ou physique provoquée par l'afflux des demandes est évitée.



Accueil téléphonique :

Le bureau du mouvement est joignable du lundi au vendredi de **8h30 à 17h30**
Un numéro unique : 02 62 48 10 01



Accueil physique :

☺☺ Les personnels qui rencontreraient des difficultés seront reçus sur rendez-vous au rectorat de La Réunion, Division du personnel de l'enseignement primaire (DPEP), Bureau du mouvement :
Rdc portes 48 et 50 : de 13h30 à 17h00 le lundi, mardi, jeudi, vendredi
et
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 le mercredi



Assistance : Service académique d'assistance aux utilisateurs I-Prof Académie de La Réunion ✉ :
assistance.iprof@ac-reunion.fr

**La campagne de saisie des vœux est prévue du
vendredi 17 avril au 27 avril 2015**

Les résultats définitifs du mouvement seront transmis à partir du 17 juin 2015 dans les boîtes aux lettres i-prof (rubrique courrier). Les arrêtés d'affectation sont envoyés dans les circonscriptions ultérieurement.

Cette circulaire, ainsi que ses annexes, sont disponibles sur le serveur académique www.ac-reunion.fr rubrique Personnel- carrière.

L'inspecteur d'académie
directeur académique adjoint
des services de l'éducation nationale

Signé

Jean-François SALLES

CALENDRIER PREVISIONNEL 2015

A partir du lundi 13 avril 2015	Information des personnels touchés par une mesure de carte scolaire.
Du vendredi 17 avril au matin au lundi 27 avril 2015 minuit	Ouverture de l'application SIAM1 pour la saisie des vœux (cf page 5). http://www.ac-reunion.fr
Mercredi 22 avril 2015	Groupe de travail avec les représentants des personnels élus à la CAPD relatif aux mesures de carte scolaire
A partir du mercredi 6 mai 2015	Envoi des "Accusés de réception" récapitulant les vœux et barèmes dans la boîte I-PROF
Du jeudi 7 mai au jeudi 14 mai 2015	Vérification en ligne des barèmes par les candidats et demandes éventuelles de modifications. Visualisation des barèmes à l'adresse Internet : https://bv.ac-reunion.fr/dpep
Jeudi 21 mai 2015	Groupe de travail avec les représentants des personnels élus à la CAPD relatif aux barèmes (dont bonifications RQTH) du mouvement départemental.
Lundi 15 juin 2015	Commission administrative paritaire départementale : Mouvement principal
Juin-Juillet 2015	Traitement de la phase d'ajustement
Mercredi 8 juillet 2015	Commission administrative paritaire départementale :: Phase d'ajustement